

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LA PRÉVENTION, LA MEILLEURE SOLUTION

Bien que le Service de sécurité incendie soit toujours prêt à intervenir si un feu se déclare, la prévention demeure la meilleure façon de sauver des vies. Voici quelques conseils à mettre en pratique pour votre sécurité et celle de vos proches.



Service de prévention des incendies Bois-des-Filons/Lorraine

Renseignements:

Sécurité incendie, Urgence : 9-1-1

Autres appels:

450 621-1460, poste 199

LES CENDRES DE FOYER ET LA SÉCURITÉ



Attention, il faut laisser reposer les cendres au moins trois semaines (ou jusqu'à ce qu'elles soient complètement refroidies) après un feu avant d'en disposer.

En prévision du printemps prochain, vous pouvez ensuite les entreposer afin de les utiliser comme fertilisant pour les potagers, les plates-bandes et la pelouse. Les cendres froides de foyer de bois naturel (non-traité) sont une source de phosphore et de potassium, deux nutriments essentiels pour les plantes. Si vous ne pouvez les entreposer, déposez vos cendres froides dans votre bac gris.

FEUX DE PAILLIS : GARE AUX MÉGOTS



Saviez-vous que le paillis, qui comprend du cèdre, de la mousse de tourbe ou des engrais ajoutés est extrêmement inflammable ? Pour éviter que le paillis de vos aménagements paysagers et de vos pots à fleurs prenne feu, respectez les consignes suivantes :

- gardez tout objet produisant des étincelles ou des flammes (cigarettes, allumettes, etc.) éloigné du paillis et des bacs à fleurs ;
- par temps chaud et sec, arrosez le paillis et le terreau ;
- installez vos bacs à fleurs à l'écart des entrées principales de votre demeure.

LIQUIDES INFLAMMABLES ET EXPLOSIFS



Les liquides combustibles et les liquides explosifs constituent des dangers importants en cas de non-respect des règles de sécurité. En effet, leurs vapeurs s'enflamment facilement et peuvent provoquer une explosion. Ces produits d'usage courant foisonnent dans nos maisons : aérosols, bonbonnes de propane, vernis, combustibles à fondue, etc.

Plusieurs conseils de sécurité s'appliquent pour l'entreposage de ces liquides : respectez les consignes du fabricant; conservez ces produits dans leur contenant d'origine; évitez de les transvider, gardez-les loin des sources de chaleur et disposez-les à l'écocentre. Pour connaître la liste complète des conseils de sécurité relatifs à l'entreposage des liquides inflammables et explosifs, consultez le Guide de sécurité incendie disponible sur notre site Internet (Services aux citoyens/Sécurité publique/Service des incendies).